

No de résolution

## Procès-verbal des délibérations du Conseil de la Ville de Prévost

PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE PRÉVOST

### ASSEMBLÉE DE CONSULTATION PUBLIQUE

Procès-verbal de l'assemblée de consultation publique tenue à l'hôtel de ville, situé au 2870, boulevard du Curé-Labelle à Prévost, le lundi 6 mars 2023 à 19 h. La présente séance s'est ouverte à 19 h.

Sont présents à cette assemblée les membres du conseil : M. Joey Leckman, M. Michel Morin, Mme Michèle Guay, Mme Sara Dupras, M. Pierre Daigneault, tous formant quorum et siégeant sous la présidence de Paul Germain, maire.

Assistent également à cette assemblée, Me Laurent Laberge, directeur général, Me Caroline Dion, greffière, et madame Ariane Lambert, conseillère à l'urbanisme et au développement, Direction de l'urbanisme et du développement économique.

1.  
1.1

#### OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE DE CONSULTATION PUBLIQUE

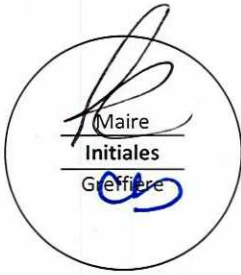
Le président de l'assemblée de consultation publique procède à l'ouverture de ladite consultation à 19 h.

2.  
2.1

#### ASSEMBLÉE PUBLIQUE POUR FINS DE CONSULTATION

La présente consiste à la tenue d'une assemblée publique pour fins de consultation sur les projets de règlement suivants :

- **Projet de règlement 601-86 amendant le Règlement de zonage numéro 601 de la Ville de Prévost, tel que déjà amendé, afin d'autoriser spécifiquement l'usage P103 (service de garde en garderie et garderies) sous la classe d'usage P1 (usages et services institutionnels, gouvernementaux et publics) dans la zone C-249 :**
  1. Le projet de règlement a pour but d'autoriser spécifiquement l'usage P103 (service de garde en garderie et garderies) sous la classe d'usage P1 (usages et services institutionnels, gouvernementaux et publics) dans la zone C-249.
  
- **Projet de règlement 601-87 amendant le Règlement de zonage numéro 601 de la Ville de Prévost, tel que déjà amendé, afin de revoir les dispositions concernant l'usage mixte et l'usage multiple :**



Procès-verbal des délibérations du  
Conseil de la Ville de Prévost

No de résolution

1. Le projet de règlement a pour but de revoir les dispositions concernant l'usage mixte et l'usage multiple.

**PROJET DE RÈGLEMENT 601-86**

Madame Ariane Lambert, conseillère à l'urbanisme et au développement, Direction de l'urbanisme et du développement économique, explique le *Règlement 601-86 amendant le Règlement de zonage numéro 601 de la Ville de Prévost, tel que déjà amendé, afin d'autoriser spécifiquement l'usage P103 (service de garde en garderie et garderies) sous la classe d'usage P1 (usages et services institutionnels, gouvernementaux et publics) dans la zone C-249.*

**QUESTIONS DU PUBLIC**

Aucune personne du public ne s'est présentée à cette assemblée. Les personnes présentes n'ont pas de question.

**PROJET DE RÈGLEMENT 601-87**

Madame Ariane Lambert, conseillère à l'urbanisme et au développement, Direction de l'urbanisme et du développement économique, explique le *Règlement 601-87 amendant le Règlement de zonage numéro 601 de la Ville de Prévost, tel que déjà amendé, afin de revoir les dispositions concernant l'usage mixte et l'usage multiple.*

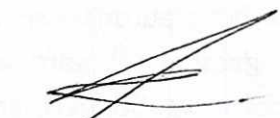
**QUESTIONS DU PUBLIC**

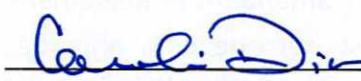
Aucune personne du public ne s'est présentée à cette assemblée. Les personnes présentes n'ont pas de question.

- 3.
- 3.1

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE DE CONSULTATION**

Le président de l'assemblée de consultation publique procède à la levée de l'assemblée à 19 h 09.

  
\_\_\_\_\_  
Paul Germain, maire

  
\_\_\_\_\_  
Me Caroline Dion  
Greffière